

# CHARTRE DE QUALITE STYLIDERM

Professionnels de la pigmentation esthétique

La présente charte engage l'esthéticienne ou l'esthéticien diplômé qui a suivi une **FORMATION SERIEUSE** et obtenu son attestation de compétence pour la réalisation des **MAQUILLAGES DE LONGUE DUREE** par procédé de pigmentation. Par l'affichage de cette **CHARTRE DE QUALITE**, ce praticien s'engage déontologiquement vis à vis, de son **ASSUREUR, MAIS SURTOUT DE SES CLIENTS ET CLIENTES**, à respecter scrupuleusement les mesures de compétence et de sécurité suivantes :

Afficher bien en vue des clients ses tarifs et ses **Certificats de Qualifications Professionnelles d'Esthétique et de pigmentation.**

Veiller scrupuleusement à la **PROPRETE DE LA CABINE ET DU MATERIEL.**

Utiliser exclusivement des gants, draps, papiers à **USAGE UNIQUE.**

Préparer la zone de soin avant et après restructuration à l'aide d'un désinfectant.

Conseiller une forme globale de restructuration **EN SUIVANT L'AVIS DE LA CLIENTE.**

Faire approuver le tracé préliminaire.

S'interdire de réaliser toute intervention contraire à l'éthique professionnelle et à l'intérêt du client (maquillages excentriques ou dégradants par exemple).

Déterminer **L'ACCORD DES PIGMENTS** selon l'avis du client qui approuvera la nuance.

Utiliser des pigments minéraux qui seront entreposés **DANS DES CUPULES A USAGE UNIQUE.**

Equiper le dermographe juste avant l'intervention d'**AIGUILLE NEUVE ET STERILE TIREE D'UN EMBALLAGE HERMETIQUE** dont l'état aura été constaté par le client et **QUI NE SERA EN AUCUN CAS REUTILISEE, MEME POUR DES RETOUCHES SUR LA MEME PERSONNE.**

Tout ce qui touche la peau de la cliente aura été préalablement décontaminé.

Délivrer par

Pour engagement

M

Le



*Severine*

**EMERY Severine**  
11, Impasse des vergers  
77410 Annet sur Marne

N° Siret 415 000 918 00037  
Tva non applicable  
Art. 293B du CGI